

DELIBERATION n°2023/12/19-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

OBJET : Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

Article unique :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 novembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 19

Membres représentés : 8

Fait à Marseille, le 19 décembre 2023,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Étaient présents :

Collège A

BRANDT-POMARES Pascale
BERTON Éric
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
LATIFI Amel

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
DAUDE Hervé
MASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippe
QUARANTA Jean-Marc
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
ROSA Emmanuelle

Collège Usagers :

CATONI Ghjuvan

Personnalités extérieures :

PASQUALINI Nathalie
BIANCARELLI-LOPES Aurélie
GODRON Amaury

Étaient représentés :

BOUFFIER Sophie	a donné pouvoir à	BRANDT-POMARES Pascale
DORIOLE Alexandre	a donné pouvoir à	BRANDT-POMARES Pascale
LECCIA Paul	a donné pouvoir à	BERTON Éric
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre.....	a donné pouvoir à	BERTON Éric
RIBAUD Anne	a donné pouvoir à	MOURET Laurence
LEONETTI Georges	a donné pouvoir à	MOURET Laurence
MIQUELLY Véronique	a donné pouvoir à	GIMENEZ Guy
MAILLE Laure	a donné pouvoir à	DAUDE Hervé
BROUWER Max	a donné pouvoir à	CATONI Ghjuvan

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 35

Quorum :18

Nombre de présents :18

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 9

Nombre de membres absents :7

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 18+9, soit 27 présents ou représentés

Étaient absents sans représentation :

BLACHE Philippe

De Sainte Marie Isabelle

FORESTIER Frédéric

TIR Fathia

DEHEE Delphine

HARROUDI Hasna

KEBE Malick

De PONCINS Côme

Invités permanents

TRANKOVA Irina, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

CRIVELLO Maryline, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services

Invités à la séance

VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine

DOMEIZEL Mariane- Vice-Président développement durable

DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche

MORO Jean-Louis – Vice-Président à la vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail

BERTI Johann - Directeur du service commun de Documentation

BOS Pierre - Directeur général adjoint des services

VOGEL Damien - Directeur général adjoint des services

NICOD Lionel – Vice-président Formation

La séance est ouverte à 14 heures et 00 minute.

INTRODUCTION

a) Appel

L'appel est réalisé.

b) Vérification atteinte du Quorum

Le Quorum est atteint.

c) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Mme Emmanuelle ROSA confirme avoir bien reçu le procès-verbal du 19 septembre 2023 adressé par la DAJI pour d'éventuelle(s) modification(s) à y apporter mais n'a pas pu faire de retour. Elle indique qu'une simple modification est à ajouter à la page 9 dudit procès-verbal « *le risque chimique est le plus présent* ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

d) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Aucune observation n'a été constatée, par conséquent le procès-verbal a été mis au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Stratégie de l'établissement de l'établissement

1.a.1. Adoption du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2023-2025

M. Damien VERHAEGHE annonce qu'il a piloté les réunions permettant d'élaborer le COMP, une nouvelle procédure de dialogue entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur, qui est actuellement dans une vague expérimentale, avec uniquement 34 établissements retenus. Aix-Marseille Université a été choisi parmi les établissements sélectionnés en février 2023, puis il a fallu rapidement travailler à partir du mois de mars, afin de soumettre le dossier fin mai. Après une audition au MESR le 6 juillet avec la directrice de la DGESIP et celle de la DGRI, la version a été légèrement corrigée et complétée pour un dossier définitif transmis le 11 juillet. Le ministère a envoyé fin juillet, comme convenu, un tableau indiquant les moyens obtenus.

Le dossier est composé de 6 axes, dont 5 imposés par le ministère :

- Développement durable et transition énergétique
- Recherche
- Formation
- Vie étudiante
- Gestion
- Un axe libre intitulé « signature de l'établissement », choisi par le président de l'Université.

Le budget sera alloué en 3 vagues, avec la moitié en 2023, 30 % en 2024, et le solde en 2025, en fonction de la réalisation des actions mises en œuvre. Cependant, le dialogue de performance ne tient pas compte de l'explosion du coût de l'énergie et des différentes mesures prises par le ministre de la Fonction publique ayant un impact sur les dépenses de masse salariale. La somme totale levée est de 13,1 M€, dont 14 % pour l'axe développement durable et transition écologique, 24 % pour la recherche, 13 % pour le bloc formation métiers d'avenir, 16 % concernant la vie étudiante, 4 % pour la gestion et 29 % pour l'axe signature de

l'établissement. Un peu plus de 16M€ avaient été demandés initialement, et 13M ont été obtenus, ce qui fait d'Aix-Marseille l'établissement qui a levé le plus de fonds. C'est un très bon résultat, même si quelques opérations demandées n'ont pas été retenues, principalement sur l'axe transition écologique. Damien VERHAEGHE passe ensuite la parole à chaque responsable d'axe pour une présentation des projets concernant leur périmètre.

Mme Marianne DOMEIZEL explique que concernant l'axe développement durable et transition écologique, la demande financière était élevée. Elle indique que l'idée était d'avoir 4 sous-axes dans ce domaine.

Le premier était d'inscrire la démarche développement durable et responsabilité sociétale d'AMU dans une approche de structuration, avec deux sous-catégories, à savoir la labellisation DD/RS et l'élaboration d'un plan d'action schéma directeur DD/RS.

Le deuxième était de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à l'acculturation au changement climatique, grâce à une plateforme de co-voiturage – non financée –, l'installation de sous-compteurs et la diminution des îlots de chaleur en zone urbaine.

Le troisième objectif était d'inscrire AMU dans une démarche d'économie circulaire, mais rien n'a été obtenu dans ce domaine.

Enfin, le dernier point est de former les enseignants et doctorants afin d'être eux-mêmes en mesure de former les étudiants.

Elle explique enfin que son équipe a pour objectif de trouver des financements pour certaines actions non financées.

M. Philippe DELAPORTE indique que l'axe recherche et innovation s'articule en deux sous-axes, à savoir le développement d'un outil dynamique de recherche de compétences et l'apport d'un financement complémentaire au data center.

Il indique que les compétences cœur de la recherche de l'université sont connues, mais pas les compétences périphériques, et que très peu de bases de données sont exploitées. Il ajoute que l'objectif est de créer une base de données dynamique, un système permettant une cartographie des compétences dynamiques. Dans ce but, deux bases de données vont être utilisées principalement, une pour les publications et une pour tous les projets déposés.

Pour ce faire, le financement de trois CDD IGR a été obtenu pour le développement de l'outil, d'un CDD IGE qui étudiera comment interroger les bases de données et d'un doctorant qui s'intéressera à la fiabilité du travail effectué.

Le deuxième axe servira à équiper à la fois le data center et le Mésocentre, puisque les données sont de plus en plus générées et utilisées. Il y a en effet un besoin important de stockage et de calcul. 2 M€ ont été obtenus sur le CPER pour supporter ce projet, à savoir 750 k€ pour la partie stockage et 1,25 M€ pour la partie calculs.

M. Lionel NICOD explique que, concernant la partie formation, la stratégie était de privilégier un nombre important de petits projets et non de quelques gros projets. Il y a deux axes majeurs sur cette partie, à savoir le développement de formations dans les métiers en tension et l'amélioration de la réussite étudiante.

Sur le premier axe, l'objectif est de soutenir plusieurs initiatives, telles que le développement du pôle santé et le rééquilibrage de la filière de formation « psychologie », avec une baisse de 300 places en première année. Il y a également un objectif d'expérimentation des masters universitaires de technologie, avec 300 k€ obtenus pour ce faire, et le développement d'une filière d'immunologie, avec un budget de 327 k€.

Le développement d'une filière d'ingénieur en urgence climatique, qui ne nécessite aucun moyen financier, est un autre objectif, tout comme la création d'une école de cinéma et d'une université de la mer, sur lesquels des discussions ont lieu actuellement.

Le deuxième axe, concernant la réussite étudiante, est centré autour de 3 propositions.

La première est de mettre en place une certification sur l'urgence climatique dans le cycle licence, tandis que la deuxième est la réorientation au sein de l'université, afin d'accompagner les étudiants et leur permettre de rebondir sur d'autres formations. C'est un dispositif qui existe déjà dans le secteur sciences et qui a été étendu à la faculté d'économie et gestion, et l'objectif est d'accroître ce dispositif.

Enfin, le troisième axe est de mettre en place un test de positionnement pour les étudiants à l'entrée du cycle licence, sur des items qui semblent pertinents selon les formations, afin de les aider à trouver un rythme adapté à leurs compétences.

M. Jean-Louis MORO annonce que le sujet du « bien-être et de la réussite des étudiants » a essentiellement été axé sur la prise en charge des étudiants précaires de l'établissement.

Le premier axe concerne le renforcement des Maisons de l'étudiant, qui permettront la socialisation et l'intégration des étudiants. L'accueil sera effectué par les services et les associations étudiantes, qui seront regroupées au sein de ces maisons. Dans ce projet, une demande d'équipements a été effectuée, avec la mise en place d'une aide numérique pour les étudiants. Celle-ci consiste à fournir de l'argent aux étudiants bénéficiaires, pour qu'ils puissent acheter un ordinateur neuf. Le but est, pour 2026, d'arriver à fournir 400 ordinateurs aux étudiants en difficulté sociale.

Un très grand travail a été effectué sur les Maisons de l'étudiant des campus de Saint-Jérôme et de Saint-Charles, qui étaient les priorités du mandat actuel. Les programmations sont en cours, pour une livraison prévue durant l'année 2025 pour la Maison de l'étudiant de Saint-Jérôme, qui sera aménagée sur une partie du bâtiment administratif. Toute la gauche du bâtiment devrait être allouée à la Maison de l'étudiant. Concernant Saint-Charles, la livraison sera plus tardive puisqu'il est nécessaire d'attendre la fin des travaux du bâtiment 5 avant de commencer les travaux du bâtiment 12. L'idée est de replacer l'agence comptable dans le bâtiment 5 afin que le bâtiment 12 soit consacré au guichet unique, pour permettre aux étudiants de fréquenter la partie basse du bâtiment 5. Le bâtiment Pouillon pourrait également être utilisé, ce qui permettrait d'avoir un espace à l'interface avec l'extérieur, sachant qu'une épicerie solidaire va être créée au sein de ce bâtiment, afin d'héberger les distributions de produits alimentaires.

La dotation obtenue devrait permettre de créer un poste de conseiller au niveau du service pour le respect et l'égalité (SPRE), deux postes d'ASI sur la prise en charge de la précarité, et un poste d'ASI sur le développement des Maisons de l'étudiant.

De plus, il y aura deux postes supplémentaires au Service Santé, sur le campus Aix-Schuman, avec un médecin et un psychologue, ainsi que des vacances qui seront destinées à la fois aux campus Saint-Charles et Schuman.

L'objectif poursuivi par cet axe est d'endiguer la précarité des étudiants et de renforcer les secteurs en tension.

Mme Laurence CORVELLEC explique que, le 5^{ème} axe est centré sur la Gestion et le pilotage, il a été décidé de s'orienter sur la mise en place d'une *marque employeur*. Cela découle du constat selon lequel Aix-Marseille Université, tout comme d'autres acteurs du secteur public,

ont un déficit d'attractivité et des difficultés à pourvoir certains postes, tels que les métiers de gestionnaires, l'informatique et les RH.

Dès lors, il a été proposé de mettre en place une marque employeur pour renforcer l'attractivité et fidéliser le personnel qui y travaille déjà.

Ce dispositif, financé par le ministère à hauteur de 470 k€, se décline avec des objectifs très précis, qui portent notamment sur la création d'un vivier de candidatures plus important, la volonté de mettre l'image employeur au service de l'activité globale du site et une démarche de pérennisation et de bien-être au sein de l'université. Enfin, il y a la dimension de l'internationalisation de l'image d'Aix-Marseille Université, y compris dans le recrutement.

L'approche, pour construire cette marque employeur, est centrée sur le parcours candidat. Un outil, nommé « Between », est déployé depuis plus d'un an, et sert de dépôt de candidatures en ligne, mais l'idée de ce projet est de construire, tout autour de cet outil, un écosystème, avec des campagnes de communication et un site Internet dédié à la marque employeur. Il faut arriver à capter plus de candidatures et mettre en avant l'expérience employée et les valeurs de l'université. Pour ce faire, il faut élaborer un dispositif d'attractivité complet. Cela commence donc par l'élaboration d'un site carrière en tant que tel, avec autour tous les contenus liés à cela.

Le projet est coconstruit par la DRH et la direction de la communication. Pour cette opération, il a été choisi de passer par du développement externe, en ce qui concerne le site web, et il y aura donc des marchés qui seront lancés dans les prochaines semaines, afin de parvenir à la mise en place de ce site à la fin du premier semestre 2024.

Mme Laurence CORVELLEC explique ensuite que le dernier des 6 axes du COMP est un thème libre au choix de l'établissement, pour que ce dernier mette en avant un volet important pour lui. En l'occurrence, le président d'Aix-Marseille Université a souhaité mettre en avant le Programme de transformation administrative de l'Université, qui a comme vocation d'encourager la dématérialisation et la simplification des processus, acquérir une méthodologie en phase avec les valeurs de l'université.

Les domaines de gestion peuvent être initiés par l'administration, les composantes, les laboratoires ou encore par les différents projets. Il y a donc une multiplication des flux de gestion, ce qui peut parfois conduire à des difficultés, en termes de structuration, de prise en charge et de pilotage de la gestion dans son ensemble.

Au travers de ce programme, l'objectif est de construire une organisation mieux adaptée au déploiement d'outils numériques, pour une dématérialisation progressive de nombreux processus supports et soutiens. L'objectif est également d'améliorer les conditions de travail du personnel, parce qu'il y a certains domaines où il y a un manque de fluidité et des difficultés d'accès à certains outils.

Les transformations de l'organisation du travail de ces dernières années doivent aussi se traduire dans les outils et process métiers, afin d'améliorer les flux de gestion. De plus, il faut améliorer la prise en charge des demandes des usagers. Les objectifs de cet axe sont de simplifier et fiabiliser la gestion, d'améliorer la qualité des données afin de renforcer le pilotage et l'aide à la décision, ainsi qu'assurer un bon accompagnement des équipes, c'est-à-dire accompagner progressivement l'adaptation des organisations.

Elle explique qu'il faut comprendre la réalité des personnels par rapport à leur activité métier, afin de faire évoluer chaque processus.

Cela signifie que la réflexion doit être conduite processus par processus.

La première étape est donc de faire un état des lieux d'un processus choisi, avant de réfléchir aux actions de simplification qui vont permettre de mieux gérer et soulager certaines étapes de gestion, et ce n'est qu'après cela qu'il sera possible d'identifier les activités qui sont dématérialisables.

Une fois ces activités identifiées, il faut en étudier les impacts et changements associés, que ce soit sur les activités métiers, au sein d'une direction, mais également pour tous les collaborateurs étant dans d'autres structures, puisque ce sont des chaînes d'activité qui interagissent entre différentes structures.

Ensuite, il y aura une phase d'élaboration de l'application dématérialisée du process digitalisé, qui sera effectuée par la direction du numérique et ce sur des outils externes.

Après cela, le projet entrera dans une phase d'expérimentation et d'analyse des impacts, lors duquel il faudra identifier les axes de progrès et d'amélioration à travailler. S'en suivra une démarche d'ajustement du process, que ce soit sur l'outil ou le processus métier, afin d'adapter et intégrer les axes de progrès.

Une fois que la démarche semblera stabilisée, il faudra préparer les structures, les entités et les personnels au déploiement. À ce titre, on ne pourra déployer le projet uniquement que lorsqu'on aura associé l'ensemble des collaborateurs impliqués sur ces domaines. Il faudra donc développer une communication du changement dédiée, et former l'ensemble des acteurs.

Elle indique qu'au début du projet, il y a eu un gros travail de co-construction en amont, qui avait été exposé au moment de la mise en place et de l'évolution de l'organisation de la Direction Générale des Services. 25 projets de gestion ont été identifiés, sur lesquels il était possible de conduire des actions d'amélioration : cela a permis de mettre en exergue le fort manque d'outils. C'est sur la base de ce travail que nous nous sommes rendu compte des multiples besoins à intégrer dans une méthode d'accélération de la digitalisation au sein de l'administration. Ce projet est divisé en 6 volets :

- La mise en place d'un centre de service - actuellement en déploiement au sein de la direction du numérique - qui devrait bénéficier à d'autres directions et d'autres structures au fil du temps ;
- Régler le problème de « retard » concernant la dématérialisation des signatures, en proposant un e-parapheur et ainsi diminuer progressivement le flux des parapheurs papiers ;
- L'acculturation aux outils existants, il y a plus de 500 outils existants dans la sphère numérique d'Aix-Marseille Université, et il faut les faire connaître ;
- Le développement et l'acquisition de nouveaux outils, afin d'être en mesure de répondre aux différents besoins, puisqu'il y a une carence et un gros manque d'outils actuellement ;
- Disposer d'un environnement sécurisé en mettant en place des entrepôts de documents et d'archivage pérennes, pour fiabiliser l'accompagnement de la digitalisation ;
- Concevoir et déployer en intelligence collective, c'est-à-dire être en mesure d'associer suffisamment d'acteurs pour travailler sur chaque process.

Une fois qu'il a été choisi de porter ce programme dans le cadre du COMP, de juin à janvier 2024 s'ensuivra une phase de cadrage organisationnel et technique, avec la constitution d'une équipe projet cœur, la réflexion d'une méthodologie et la mise en place d'outils de digitalisation du programme.

L'objectif est d'entrer en phase de développement opérationnel en janvier ou février 2024, jusqu'au 31 décembre 2025 théoriquement, même si c'est un programme au long court qui durera au moins pendant 4 ou 5 ans.

Mme Laurence CORVELLEC indique enfin qu'une comitologie globale et stratégique de ce programme est actuellement en conception, avec des équipes projet et des comités opérationnels pour l'ensemble des sphères métiers et des acteurs impactés.

Au fil du déploiement de ces processus, il y aura des instances et des informations régulières qui seront assurées. Afin de coordonner un programme d'une telle ampleur, un outil de pilotage de projet sera déployé pour être dans un cadre de planification, afin de conduire les dizaines de collaborateurs qui vont interagir et travailler ensemble sur ce projet.

Au niveau des process, l'idée est d'analyser, au fur et à mesure, la maturité des process dématérialisables, dans l'objectif de démontrer collectivement qu'ils sont en mesure de réaliser une telle action. Il y aura également des dispositifs de formation, puisqu'il va falloir former des centaines de collègues sur *l'expérience usager*, les outils de pilotage de projet, comment rentrer dans les schémas, ainsi que tout ce qui est lié à l'intelligence collective.

Des modules de formation vont se mettre en place, dont le premier a été initié en 2023, lors desquels sera sollicitée l'Ecole de développement des talents, afin de construire une offre complète de formation.

Un dispositif de sensibilisation communication sera également mis en place, afin d'informer l'ensemble des collègues et des usagers à chaque étape.

Le budget obtenu sur cet axe signature de l'établissement, dans le cadre de ce COMP, s'élève à 3,85 M€, mais ne sera pas suffisant pour construire un programme d'une telle ampleur. Des financements complémentaires sont espérés notamment via AMIDEX.

Sur ce budget, 2,25 M€ sont dédiés à la masse salariale, tandis que 1,6 M€ serviront à l'acquisition d'outils et des moyens externes.

La construction de ce programme, nécessite un recrutement cible de 18 personnes, dont le financement serait étalé sur deux ans. Les éventuels financements complémentaires permettront de poursuivre et d'intensifier la dynamique, d'accompagner davantage, d'avoir des expertises complémentaires, et de soutenir les différents projets initiés au fil du déploiement du programme.

M. Eric BERTON remercie les intervenants, et demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions.

M. Hervé DAUDE explique qu'il y a des intersections entre les axes 3 et 4, tout comme entre les axes 5 et 6, et c'est pour cela que, sur l'axe 6, il a été choisi de porter l'effort sur le pilotage et la fonction support.

Mme Emmanuelle ROSA indique qu'ils ont très bien saisi la temporalité, avec une décision du ministère prononcée en juillet, et la contrainte de passer au vote maintenant, mais pense qu'après en avoir mesuré leur impact, certaines parties du projet devront être examinées par la formation spécialisée du CSA, notamment concernant les outils numériques.

Mme Laurence CORVELLEC confirme.

M. Erwan TRANVOUEZ estime qu'il va falloir effectuer une communication, une pédagogie vis-à-vis du personnel de l'université, afin d'expliquer qu'ils sont acteurs de ce processus. Il demande si ce COMP va remplacer le dialogue de gestion avec le ministère ; si c'est un financement annexe et complémentaire ou si ce sera un futur dialogue. Il demande également comment sont définis les métiers en tension.

M. Eric BERTON explique qu'il ne sait pas si le ministère va faire perdurer cette expérimentation, ni même dans l'affirmative, quel en serait le délai.

M. Lionel NICOD explique qu'ils se sont basés sur une liste de domaines en tension établie par le ministère. Il annonce qu'ils ont des retours, à la fois du bassin local et du ministère, et qu'il a été choisi de s'orienter vers les métiers de la santé dans le premier axe puisque c'est un domaine en tension généralement.

M. Erwan TRANVOUEZ suggère que l'aspect tension puisse justifier le décompte des recrutements internationaux sur ces profils du quota de l'université.

M. Eric BERTON estime que c'est une bonne idée, même si ce n'est pas forcément dans l'air du temps au niveau des ministères.

M. Damien VERHAEGHE rappelle que, concernant les moyens levés, ils s'élevaient à 300 ou 400 k€ pour financer les projets auparavant, et qu'aujourd'hui 13 M€ ont été débloqués sur 3 ans. Il souligne le changement de dimension, toutefois sur des axes imposés, désormais. Le format de dialogue a changé, les indicateurs ayant fait l'objet de négociations notamment. Un des objectifs du ministère est de réinjecter des moyens dans le dialogue contractuel, à la suite du rapport de la Cour des comptes, puisqu'avant ils étaient sur un contrat où il n'y avait plus aucun moyen associé.

Mme Laurence CORVELLEC confirme les propos de Damien VERHAEGHE concernant les moyens octroyés dans le cadre du DGS2. Elle indique qu'il est possible de supposer que le COMP va venir alimenter, en partie, le futur contrat quinquennal. Si les choses sont bien pilotées, cela devrait s'articuler.

M. Eric BERTON remercie les intervenants de leurs présentations et propose de mettre au vote l'adoption du contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

Le Conseil d'administration adopte le contrat d'objectifs, de moyens et de performance à la majorité (1 abstention).

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation

2.a.1. Dossier de demande d'accréditation pour l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'Académie d'Aix-Marseille pour la

délivrance du diplôme de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » à compter de la rentrée universitaire 2024-2025

Mme Maryline CRIVELLO précise que ce second point de l'ordre du jour concernera la formation à l'INSPE et une demande d'accréditation de ce dernier pour la délivrance du diplôme de Master « *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* », présenté par Pascale BRANDT-POMARES.

Mme Pascale BRANDT-POMARES explique que l'accréditation INSPE 2024 est un peu décalée par rapport à celle de l'université, tout en restant complètement dans la vague d'accréditations. L'INSPE fait l'objet d'une accréditation concomitante à celle de l'université, mais qui est particulière, puisque les INSPE sont soumis à un traitement légal, et chaque institut à une accréditation qui lui est propre. Elle indique que, pour l'INSPE d'Aix-Marseille, cela est très important d'être accrédité en même temps que l'université, et c'est pour cela que ce point est présenté à ce Conseil d'administration exceptionnel. Cette accréditation durera le temps de la réforme à venir, mais elle reste très importante puisqu'elle permet localement de montrer ce que fait l'INSPE et ce qu'il propose en termes de politique de développement d'une formation professionnelle et universitaire des enseignements, de la maternelle aux enseignements supérieurs.

M. Lionel NICOD explique que les masters de l'INSPE ont récemment reçu une réforme, et c'est pour cela qu'au niveau national ils ont demandé de reporter l'accréditation d'un an. Normalement, elle aurait dû passer l'an dernier, dans le circuit classique d'accréditation, mais il y a donc un décalage d'un an entre l'accréditation universitaire et celle de l'INSPE, à cause de cette réforme récente.

Mme Pascale BRANDT-POMARES ajoute que la réforme date de 2020, et la mise en place de celle-ci, a amené à décaler l'accréditation d'un an, puisque cette dernière n'a pas été évaluée par l'HCERES. Cette accréditation doit toujours se faire, sur la base des précédentes et de la réforme de 2020. Elle estime que c'est un traitement auquel les INSPE sont soumis et qui rend les choses assez compliquées, même lorsqu'il y a une perspective sur le long terme. Le contrat d'objectifs et de moyens interne à l'université est également respecté, tout comme le cadrage d'Aix-Marseille Université. Elle indique que la convention signée avec le rectorat a été revue, et qu'il y a eu un travail effectué sur le règlement intérieur et sur un échange avec des UFR.

Pour mieux appréhender la complexité de ce projet et la richesse de ce qu'Aix-Marseille Université peut apporter à la formation, elle détaille les différents intervenants dans cette formation. Tout d'abord, il y a le Rectorat, qui a un double rôle, celui de futur employeur des diplômés et d'intervenants dans la formation. Il y a également un pôle Ampiric de plus en plus central dans cet écosystème, et des partenaires divers et variés, tels que les universités à l'étranger et les associations partenaires de l'école.

Concernant le pilotage et l'organisation de ce projet, et l'accréditation qui formalise ce projet, la comitologie a été revue. Elle annonce l'existence d'un directoire, qui associe le président de l'université et le Recteur, et qui pilote, en amont, toutes les décisions prises au sein de l'INSPE. Il y a également, en tant qu'instances décisionnaires, un conseil d'institut et un conseil d'orientation scientifique et pédagogique. L'organisation sera également composée d'une direction, d'un comité de direction élargi, ainsi que de chargés de missions spécifiques à un certain nombre de priorités identifiées.

Plusieurs commissions feront partie de cette organisation, telles qu'une commission financière, quatre commissions de sites, ainsi qu'une commission des personnels administratifs et techniques. Sur le plan de la formation, il y aura une commission pédagogique, des conseils de perfectionnement par parcours types, des jurys et des conseils de mentions.

Elle explique que le dossier qui remontera au ministère doit obéir à un certain formalisme, avec quatre points précis à renseigner. En plus du renseignement administratif, le dossier devra aborder la stratégie concernant le pilotage du projet, avec 3 axes poursuivis.

Le premier concerne le continuum de formation, avec un nouveau parcours de licence qui vient élargir l'offre de formation, avec un public cible qui sera accueilli l'an prochain à Saint-Jérôme.

Le deuxième axe est basé sur l'adossement à la recherche, une spécificité développée depuis des années à Aix-Marseille Université, et qui a permis d'obtenir le projet Ampiric.

Enfin, le troisième axe concerne les formations continues, c'est-à-dire qu'ils vont essayer de faire vivre les CPER, les conseils de perfectionnement.

Le troisième point du dossier porte sur la présentation de l'offre de formation, chaque parcours type étant défini. Cela couvre toutes les disciplines de l'enseignement du 2nd degré, et les formations sont toutes décrites, avec un nombre d'annexes important qui permet d'avoir le détail de ce qui est proposé. Ce déploiement se fait sur une démarche pédagogique liée au développement des compétences, les diplômes étant délivrés sur l'évaluation des compétences. Il a été demandé de spécifier la place de la recherche dans le dossier et le continuum de formation, ainsi que de décrire les partenariats, ce qui a été effectué.

Le dossier est composé de 80 pages et est assorti de nombreuses annexes, dont 3 annexes demandées spécifiquement pour le dossier :

- Les indicateurs, pour savoir comment les interventions sont établies, en termes d'équipes pluricatégorielles
- Le tableau de ventilation du temps de formation, dans la mesure où il y a un questionnaire sur les savoir fondamentaux
- Le tableau de budget de projet actualisé, qui sert à pouvoir quantifier ce que chacun effectue dans la formation des enseignants et qui permet d'avoir la mesure et la répartition des coûts

Mme Maryline CRIVELLO annonce que cette demande d'accréditation a reçu un avis favorable au CFVU le 5 octobre dernier.

Mme Pascale BRANDT-POMARES confirme que l'accréditation a bien été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Institut le 25 septembre dernier. Le 5 octobre, elle a également été adoptée en CFVU à l'unanimité moins 3 abstentions.

Mme Maryline CRIVELLO annonce qu'il convient de procéder au vote de la demande d'accréditation de l'INSPE.

Le Conseil d'administration approuve la demande d'accréditation à l'unanimité.

M. Eric BERTON remercie tous les membres du Conseil d'administration et clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 33.

**Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a smaller, more complex mark, all written in a cursive style.